



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 18496

Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'absence de chambre froide permettant la conservation des corps à Futuna. Selon un procédé artisanal, ces derniers sont conservés dans une salle climatisée au sein de l'hôpital pour quelques heures avant d'être rapatriés par avion sur Wallis. L'absence de morgue à Futuna pose en outre, comme en témoigne un exemple récent, des problèmes d'ordre juridique en cas de mort non naturelle : faute de moyen de conservation du corps, le certificat de décès ainsi que le permis d'inhumer sont délivrés par le médecin et les autorités locales dans les heures qui suivent, écartant bien souvent de facto la possibilité d'ouverture d'une enquête judiciaire. Aussi, de manière à ce que les formalités se déroulent dans de meilleures conditions, il souhaiterait savoir s'il est disposé à ouvrir une ligne budgétaire particulière afin qu'une chambre froide soit mise en place dès cette année à Futuna.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'absence de chambre froide permettant la conservation des corps à Futuna. L'opportunité et la faisabilité d'une chambre froide à Futuna relèvent des décideurs locaux. Selon mes informations, il existe une morgue neuve de deux places, installée en 1995 à Wallis. Cette dernière aurait été utilisée deux fois dans l'année 1996. Compte tenu du fait que Futuna est à moins d'une heure d'avion de Wallis, il est du ressort du directeur de l'hôpital d'organiser en cas de besoin un transfert rapide du corps de Futuna à Wallis.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18496

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4667

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1120